



PROJET EDUCATIF DE LA VILLE D'ORLY 2023-2026

« FAISONS S'ENVOLER NOS AMBITIONS ... »



Ensemble, pour la réussite
des jeunes Orlysiens



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| EDITO | 4 |
| 1. LE CONTEXTE TERRITORIAL..... | 5 |
| 1.1. La commune d'Orly et son développement..... | 5 |
| 1.2. Les principales données socio-démographiques de la commune..... | 6 |
| 1.3. Les principaux équipements et dispositifs socio-éducatifs sur la commune. 6 | |
| 1.3.1. Les équipements scolaires | 6 |
| 1.3.2. Les équipements dédiés à l'accueil de la petite enfance | 6 |
| 1.3.3. Les équipements socio-éducatifs | 7 |
| 1.3.4. Les équipements nouveaux entre 2023 et 2026 | 7 |
| 1.3.5. Les dispositifs socioéducatifs | 7 |
| 1.4. Le projet éducatif orlysiens 2018-2021 | 9 |
| 1.4.1. Méthodologie et démarche évaluative du PEO 2018-2021 | 9 |
| 1.4.2. Synthèse de l'évaluation du PEO 2018-2021 | 9 |
| 2. LE PROJET EDUCATIF ORLYSIEN 2023-2026..... | 11 |
| 2.1. Les publics ciblés par le Projet Educatif d'Orly | 11 |
| 2.2. Les axes structurants du Projet Educatif Local 2023-2026 | 12 |
| 2.2.1. Améliorer l'accueil et l'information et l'accompagnement des familles | 13 |
| 2.2.2. Mobiliser les acteurs éducatifs et les habitants dans le déploiement du projet éducatif local | 14 |
| 2.2.3. Consolider et adapter l'offre socioéducative, culturelle et sportive dans une logique de continuité éducative | 15 |
| 3. OUTILS/MISE EN ŒUVRE DU PEO | 16 |
| 3.1. Les structures municipales, partenariales et associatives qui œuvrent dans le champ socio-éducatif | 16 |
| 3.2. L'accessibilité des services | 16 |



| | |
|---|----|
| 3.3. Les relations entre les différents acteurs éducatifs | 17 |
| 3.4. Les ressources à mobiliser | 17 |
| 3.5. Déclinaison managériale..... | 19 |
| | |
| 4. LA GOUVERNANCE DU PEO | 20 |
| 4.1. Les instances de pilotage et de travail technique..... | 20 |
| 4.1.1. Le Comité de Pilotage | 20 |
| 4.1.2. Le Comité d'Impulsion Technique | 21 |
| 4.2. Le rythme des instances | 22 |
| 4.3. Modalités d'évaluation..... | 22 |
| 4.3.1. La logique de l'évaluation | 22 |
| 4.3.2. Le cadre évaluatif | 24 |
| 4.4. Plan de communication..... | 27 |
| | |
| 5. ANNEXES..... | 27 |
| | |
| REMERCIEMENTS..... | 28 |



EDITO

Imene Souid – Maire d’Orly



Nathalie Besniet – Maire adjointe



Nos valeurs en partage

Depuis maintenant de longues années, la ville d’Orly a fait de la question éducative et de la réussite de tous une priorité. Afin de concrétiser cet engagement fort et central, la ville d’Orly a souhaité inscrire ses orientations dans un support co-élaboré avec ses partenaires : le projet éducatif d’Orly.

Ce projet assure une continuité éducative depuis la naissance jusqu’à l’entrée dans la vie adulte. Il veille tout à la fois à l’accompagnement des familles et au déploiement d’une offre socio-éducative, culturelle et sportive adaptée aux besoins exprimés.

Dans le même temps et en pleine cohérence avec la finalisation de ce projet éducatif d’Orly, la ville d’Orly s’est engagée sur la modernisation de ses établissements scolaires, mais aussi, dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, sur la réalisation de nouveaux équipements de proximité qui seront demain les lieux de consolidation de ses politiques socio-éducatives.

Nous remercions l’ensemble des partenaires et des services municipaux qui ont donné de leur temps et de leur engagement pour donner corps à ce document qui expose fièrement nos valeurs partagées et notre ambition pour la réussite de tous.

Madame Iméne SOUID
Maire d’Orly
Conseillère départementale de Val de Marne

Madame Nathalie BESNIET
Adjointe au maire Culture, éducation,
enfance et réussite éducative



1. LE CONTEXTE TERRITORIAL

1.1. La commune d'Orly et son développement

Située à 14 km au sud de Paris, la ville d'Orly est encadrée à l'Est par la Seine et à l'Ouest par la plateforme aéroportuaire qui marque une limite avec le département de l'Essonne. Elle est limitrophe de Rungis, Thiais, Choisy-le-Roi et Villeneuve-le-Roi.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, Orly a intégré le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (EPT¹12), qui avec ses 24 communes est le plus peuplé de la petite couronne formant la Métropole du Grand Paris.

La Ville d'Orly a connu plusieurs périodes de développement et rénovation urbaine.

D'un bourg rural au XII^{ème} siècle, elle est devenue, en 1968, une ville de 30 000 habitants marquée par un Grand Ensemble, marquant ainsi un acte fondateur de sa longue transformation et la première pierre de son projet de ville, projet urbain et de développement local.

Le développement d'Orly s'est opéré de façon exponentielle dans les années 1960, dans le contexte de l'essor de la région parisienne. Cette urbanisation par blocs a conduit à la production d'un territoire fragmenté, aux ruptures nombreuses (liées aux voies ferrées et à la diversité des formes urbaines). En réponse à cette situation, la Municipalité, consciente des atouts indéniables du territoire orlyzien (proximité de Paris, présence de l'aéroport, éléments paysagers remarquables...), a

impulsé dès le milieu des années 1960 la mise en œuvre d'un véritable projet de ville.

Dans un premier temps il s'agissait de structurer les tissus urbains autour de l'axe central reliant l'avenue de l'Aérodrome à la voie des Saules en passant par l'avenue Adrien Raynal.

Le second temps a été consacré à la rénovation du Grand Ensemble, au travers du programme national de renouvellement urbain soutenu par l'ANRU, et dont la première phase est en voie d'achèvement. Une nouvelle phase est amorcée pour parachever le travail déjà engagé.

La commune est bien desservie et connectée à son bassin de vie, au travers notamment de deux infrastructures majeures qui la desservent, le RER C et plus récemment le T9.

Au-delà de la poursuite de sa structuration et de son renouvellement, la Ville s'inscrit dans les logiques de développement métropolitaines et participe aux transformations de la région francilienne.

La commune propose de nombreux équipements culturels (médiathèques, ludothèques, cinéma...) et sportifs (piscine, gymnases, stades).

Le réseau associatif y est dense, avec près de 80 associations recensées dans l'annuaire des associations, dans des domaines variés (culture, solidarité, sport, vie de quartier...).

Le projet de ville répond à une ambition : accompagner l'avenir d'Orly et garantir une ville harmonieuse, ouverte, maillée et durable.

¹ Etablissement Public Territorial



1.2. Les principales données socio-démographiques de la commune

La Ville d'Orly accueille plus de 24600 habitants en 2019² dont près de 45% de moins de 30 ans. Le nombre de 0-14 ans a augmenté de 37% entre 2008 et 2019.

Le public Orlyisien connaît des difficultés socio-économiques : le taux de pauvreté atteint 23% pour la population totale de la commune (15,5% pour l'Île-de-France) et 27% pour les moins de 30 ans (19,3% pour l'Île-de-France). Les familles monoparentales représentent 17% des ménages de la commune.

Le taux de réussite au brevet en 2021 sur la commune est inférieur à la moyenne nationale (78% contre 88%). De même, le taux de jeunes (25-24 ans) ni en emploi ni en formation est plus important que le taux national.

Orly est une commune attractive pour les familles avec enfants, dont une partie est confrontée à des problématiques scolaires et éducatives, sa politique Enfance et Jeunesse est de fait structurante pour la cohésion sociale et l'accompagnement du public.

1.3. Les principaux équipements et dispositifs socio-éducatifs sur la commune

1.3.1. Les équipements scolaires

Sur le plan scolaire, la ville d'Orly compte :

- Ecole Maternelle
 - Marcel Cachin (REP+)
 - Frédéric Joliot-Curie (REP+)
 - Paul Eluard (REP+)
 - Noyer Grenot (REP)
 - Romain Rolland (REP)
 - Jean Moulin
- Ecoles élémentaires
 - Centre
 - Jean Moulin
 - Romain Rolland A (REP)
 - Romain Rolland B (REP)
 - Marcel Cachin A (REP+)
 - Marcel Cachin B (REP+)
 - Paul Eluard (REP+)
 - Irène Joliot-Curie (REP+)
 - Cité Jardins
- Ecole primaire
 - Cité Jardins
- Un institut Médico-Educatif (IME) géré par l'APAJH
- Collèges :
 - Dorval (REP)
 - Robert Desnos (REP+)

- Lycée :
 - Lycée Professionnel des Métiers Armand Guillaumin

Un certain nombre d'établissements sont dans le réseau « REP » et « REP+ », réseau de l'éducation prioritaire porté par l'Education Nationale. A ce titre, ils bénéficient de moyens supplémentaires, parmi lesquels le dédoublement des classes de CP et CE1 et le Programme de Réussite Educative.

Il convient également de mentionner le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) municipal qui s'adresse aux jeunes de 0 à 20 ans.

1.3.2. Les équipements dédiés à l'accueil de la petite enfance

Deux crèches municipales et trois crèches départementales accueillent les tout-petits :

- La mini-crèche Foucauld de 15 places
- La crèche des P'tits Loup'ings de 36 places
- Le relais Assistantes Maternelles (RAM), lieu d'accueil et de conseil pour les parents et lieu d'activités adaptées aux tous petits accompagnés par leur assistante maternelle

Le Relais Petite Enfance accueille et oriente les familles de jeunes enfants. La ville propose également un lieu de rencontre et d'échange « parents-enfants » appelé le jeudi des petits. Des professionnels de la petite enfance sont à l'écoute

² Toutes les données de ce paragraphe sont issues de l'INSEE, 2019



des parents qui souhaitent aborder des questions concernant la parentalité.

1.3.3. Les équipements socio-éducatifs

La Ville finance également des établissements socio-culturels, qui contribuent à l'ouverture au monde et l'éducation des jeunes du territoire :

- Les médiathèques
- Le centre culturel Louis Aragon / Elsa Triolet
- La médiathèque Louis Bonin
- Le Forum Jeunesse Neruda
- Les ludothèques
- Les accueils de loisirs
- Le centre équestre
- Le centre social Andrée Chedid
- L'École Municipale des Arts
- Les équipements sportifs (piscine municipale, complexes sportifs, stades, gymnases...)

Enfin, en matière d'insertion sociale et professionnelle, la Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans lors de rendez-vous individuels ou d'ateliers collectifs pour les accompagner dans leurs démarches.

Outre les équipements existants, plusieurs manifestations ou événements témoignent de l'engagement de la ville auprès des jeunes et des familles :

- Orly en fête
- Atelier OKLM
- Les journées vitamines
- Forum du temps libre
- Arts'viateurs ...

1.3.4. Les équipements nouveaux entre 2023 et 2026

La ville durant cette période, ouvrira plusieurs équipements socioéducatifs de proximité :

- L'extension, rénovation de l'école maternelle Jean Moulin maternelle fin 2023
- L'ouverture en 2024 du pôle d'équipements Calmette comprenant le nouveau groupe scolaire Rosa Parks, la relocalisation de l'IME et un nouvel espace de vie sociale Neruda
- La création d'un parcours sport-santé dont un espace street-workout à partir de 2023/2024
- L'extension, rénovation de l'école élémentaire Jean Moulin début 2026
- L'ouverture d'une nouvelle médiathèque de quartier pour 2026

- L'ouverture du nouveau groupe scolaire les 15 Arpents sur le plateau 14 en 2026

1.3.5. Les dispositifs socioéducatifs

Au-delà des équipements, la Ville est partie prenante d'un certain nombre de dispositifs à l'adresse des jeunes et des familles. Ces dispositifs sont soit des dispositifs nationaux dont elle peut bénéficier par rapport à son positionnement en géographie ou éducation prioritaire, soit elle les a mis en place directement.

La Cité Educative

En 2019, la ville a obtenu la labellisation, « Cité Educative » sur les Quartiers Est. Il s'agit d'une démarche, portée par l'Etat (Education Nationale et Préfecture) et la Ville pour renforcer la coordination entre les acteurs de la communauté éducative autour d'actions nouvelles et partenariales au bénéfice des jeunes de 0 à 25 ans tout en cherchant à impliquer davantage les parents.

Le dispositif national des cités éducatives permet d'encourager un pilotage resserré et des actions renforcées autour de trois objectifs

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Cité éducative d'Orly s'articule autour de 3 ambitions définies lors de la labellisation :

- Ambition 1 : Tous les enfants et jeunes d'Orly doivent bénéficier d'un accompagnement qui lui ouvre de nouvelles possibilités pour s'inscrire dans la société (aspects culturels, sociaux, professionnels...)
- Ambition 2 : Toutes les familles doivent se sentir légitimes et reconnues
- Ambition 3 : Faire que les enfants et les jeunes ne soient pas empêchés dans leur scolarité ou leur insertion sociale pour des raisons de santé en 2030

Le Programme de Réussite Educative

Le PRE est un programme qui s'adresse aux enfants, aux jeunes ainsi que leurs familles qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou qui sont scolarisés dans un établissement scolaire relevant de l'éducation prioritaire (REP et REP+). Ce programme, qui existe au niveau national depuis 2005, propose un accompagnement individualisé pour des enfants, âgés entre 2 et 16 ans, en situation de fragilité éducative. La durée de l'accompagnement est fonction de la complexité des difficultés rencontrées



par l'enfant. Il peut aller jusque 18 mois voire plus. Les parcours personnalisés se concrétisent par la mise en place d'actions conduites hors temps scolaire et hors cadre scolaire. Les actions, qui répondent à des besoins de l'enfant identifiés en début de prise en charge peuvent concerner les sujets de la santé, de l'accompagnement scolaire et éducatif, la prévention du décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, des actions culturelles, sportives et de loisirs. Elles sont dispensées par l'ensemble des acteurs de la communauté socio-éducative.

Le parcours santé jeune

Le « Parcours Santé Jeunes » (PSJ) est une action commune de l'Assurance Maladie et de ses partenaires. Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, le PSJ permet de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé en ce qui concerne la santé : de l'ouverture des droits à l'accès aux soins.

Les dispositifs jeunes 16/30 ans

La Ville d'Orly propose différents dispositifs sous forme d'appel à projets :

- 100% Europe à destination des jeunes orlysiens de 18 à 30 ans, souhaitant découvrir un pays Européen.
- Echanges solidaires ou Echanges culturels et sportifs à destination des jeunes orlysiens de 16 à 30 ans souhaitant participer à des actions citoyennes sur le plan national ou international.
- BAC +4, une aide financière facultative à la poursuite des études supérieures.
- Chantiers jeunes citoyens, à destination des jeunes orlysiens de 16 à 25 ans.

Permettant aux jeunes Orlysiens âgés de 16 à 30 ans de poursuivre soit leurs études supérieures, soit s'engager vers la mobilité européenne ou internationale en développant leur fibre solidaire ou en leur permettant une insertion sociale par des actions citoyennes valorisantes.

Le conseil municipal d'enfants

Le Conseil d'enfant rassemble des jeunes conseillers des classes de CM1, CM2 et 6^{ème}, désignés par tirage au sort parmi les élèves s'étant portés candidats.

Cette instance a pour vocation de permettre un apprentissage de la citoyenneté par la découverte des processus démocratiques (vote, débat, élections) et par la gestion autonome de projets. Elle

est animée avec l'aide précieuse des équipes enseignantes. Le Conseil Municipal d'enfants de la Ville d'Orly, mis en place avant 2020, a été renouvelé en décembre 2022. La réunion d'installation de ce nouveau conseil s'est tenue le 21 janvier 2023. Il est composé de 23 membres et de 10 conseillers tuteurs.

La médiation sociale et scolaire

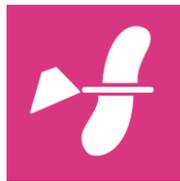
La Ville d'Orly a fait le choix de mettre en place un dispositif de médiation sociale et scolaire depuis 2022. Cette démarche repose entre autres sur un ensemble de dispositifs qui résultent d'une contractualisation avec l'Etat. La médiation sociale et scolaire s'appuie ainsi sur :

- La commission des jeunes vulnérables avec pour attribution la prévention du décrochage scolaire et le suivi individuel des jeunes concernés
- La cellule de prévention des rixes, dispositif intercommunal, qui agit dans le champ de la prévention de la délinquance, sous l'angle des rixes et des préados
- La commission locale enfance –famille (cf. plus haut)
- La commission prévention des impayés municipaux
- La commission pluridisciplinaire du Programme de Réussite Educative (cf. plus haut)
- Le point d'accès au droit / point justice

L'ouverture de droits, la prévention dans les différents domaines de la vie quotidienne, aides et accompagnement social individualisé, la relation de proximité avec les administrés, la médiation entre la personne accompagnée et les institutions ou services locaux, en sont les principaux domaines et modalités d'intervention.

La Convention Territoriale Globale

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf (Caisse d'Allocations familiales) pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Elle vise à définir une stratégie partenariale pour le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles et bénéficier de financements supplémentaires, de la Caf, pour ces équipements. La convention a été conclue au 1^{er} janvier 2020 et arrivera à échéance le 31 décembre 2024.



1.4. Le projet éducatif orlyzien 2018-2021

1.4.1. Méthodologie et démarche évaluative du PEO 2018-2021

La municipalité s'est dotée en 2018 d'un projet éducatif de territoire qui est l'un des outils de la politique familiale et socio-éducative locale.

Ce projet définit le cadre au sein duquel les acteurs éducatifs s'inscrivent, pour exercer leurs missions et leurs responsabilités de façon conjointe, cohérente et coordonnée.

Il précise les objectifs éducatifs poursuivis en direction des tout-petits, des enfants et des jeunes en matière de développement et d'épanouissement individuel, de parcours et d'insertion scolaire et sociale. Il précise, enfin, les modalités d'intervention et de coordination des différents acteurs. Le Projet est consolidé par d'autres démarches qui interviennent en parallèles et sont coordonnées avec le Projet Educatif. La Cité Educative en est un exemple phare, depuis 2018, elle permet un renforcement de l'accompagnement des enfants et jeunes scolarisés sur le territoire dans les établissements du réseau d'éducation prioritaire.

Le Projet Educatif Orlyzien étant arrivé à échéance fin 2021, la ville a procédé à son évaluation, en y associant l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'actions.

Pour cela, la Ville a mobilisé des ressources en interne (élus, administration), s'est adjoint les compétences d'experts en matière d'évaluation des politiques publiques et s'est appuyé sur les données évaluatives thématiques ou sectorielles déjà en sa possession.

L'évaluation du PEO 2018-2021 repose sur une démarche mis en œuvre tout au long de l'année 2022. L'ensemble des parties prenantes au PEO a été concerté via divers canaux.

- Des ateliers pluridisciplinaires sur la continuité éducative ont été animés avec des cadres d'animation, des animateurs de la Ville et des ATSEM.
- Des questionnaires ont été administrés auprès des structures partenaires³ et des personnels de l'Education Nationale⁴.
- Les familles ont été concertés via des réunions d'échanges organisées par la ville, avec les parents, notamment sur le sujet de la

³ Questionnaire structures : 28 réponses au questionnaire

⁴ Questionnaire enseignants : 37 réponses

restauration scolaire et par un questionnaire qui a été administré auprès des familles⁵ et des jeunes⁶ à l'été et à la rentrée 2022.

La synthèse de cette démarche évaluative a pris la forme d'un diagnostic, qui a été présenté aux élus de la majorité municipale en fin d'année 2022, afin d'alimenter les réflexions qui ont conduit à l'élaboration des axes du PEO 2023-2026.

1.4.2. Synthèse de l'évaluation du PEO 2018-2021

Les principaux enseignements

La continuité éducative repose sur une offre diversifiée sur le territoire. Cette offre est jugée qualitative par les familles et jeunes lorsqu'elle est connue. Les grandes structures municipales sont bien identifiées par le public et appréciées (ludothèque, médiathèques, crèche, Maison de l'Enfance, Centre Culturel Gaston Viens...). De même, la restauration scolaire est bien fréquentée et appréciée.

L'offre proposée est jugée innovante par son contenu, le mode partenarial adopté et par la capacité à mixer les jeunes.

Des démarches singulières sont saluées :

- Les projets visant la mixité sociale ;
- La prévention santé en lien avec la Cité Educative (repérage des troubles de la communication et de difficulté dans les apprentissages) ;
- Le dispositif 15-22 ans mis en place à l'été 2022 ;
- Le dispositif Orly sous le soleil.

Au sein de l'écosystème d'acteurs, les points d'amélioration identifiés concernent :

- Une connaissance inégale du cadre général du PEO, selon le type d'acteurs ;
- Une implication partielle des parents ;
- Une marge d'amélioration concernant la prise en charge des enfants souffrant de handicaps ;
- Les échanges entre professionnels de l'Education Nationale et services de la ville, voire également avec les professionnels de l'animation ;
- Des difficultés récurrentes dans la mise en œuvre d'actions partenariales.

⁵ Questionnaire familles : 198 réponses

⁶ Questionnaire jeunes (dès 8 ans) : 255 réponses



Certains dispositifs et structures (conservatoire, centre-équestre...) restent peu connus ou moins mentionnés, ce qui peut traduire un phénomène de « plafond de verre » ou d'autocensure de certains publics. Par ailleurs, les acteurs socio-éducatifs ne connaissent pas nécessairement l'ensemble du panel de l'offre présente sur le territoire en dehors de celle proposée par leur structure.

L'offre est parfois jugée insuffisante par les parents, certains regrettent les difficultés à obtenir des places notamment sur certaines activités sportives, parmi les plus sollicitées que sont le football, ou encore la natation.

Enfin, il ressort également de la phase de concertation, une problématique autour de la posture de certains encadrants notamment en accueil de loisirs, qui peut manquer de professionnalisme et pour lesquels la formation serait à renforcer.

Des enseignements aux enjeux identifiés

Sur la base de ces principaux enseignements, plusieurs enjeux ont été identifiés :

La mise en réseau des professionnels de l'éducation et des familles

- Communiquer pour associer et impliquer les familles
 - Des professionnels qui estiment que le niveau d'implication des familles pourrait être amélioré et des familles qui déplorent un manque de communication.
- Faire connaître le dispositif auprès des partenaires pour organiser la complémentarité des actions et la mise en commun des moyens
 - Des professionnels de l'éducation ne connaissent pas le PEO et/ou les activités proposées sur le territoire. Cela limite une réflexion globale sur la complémentarité de l'offre et sur les dispositifs passerelle.

L'accès aux dispositifs

- Identifier les structures pour un meilleur recours aux dispositifs
 - Des jeunes qui déclarent un déficit sur l'accompagnement à l'insertion mais qui ne connaissent les établissements phares en la matière comme la Mission Locale.
 - Des retours satisfaits sur les actions menées sur le territoire, toutefois, une part importante des familles n'a pas connaissance de ces dispositifs.
- Garantir une jauge suffisante pour un large accès

- Des familles ne parviennent pas à obtenir des places pour leurs enfants sur certains temps d'accueil.

La qualité de l'accueil

- Rénovation des lieux d'accueil
 - Des infrastructures sportives parfois jugées vétustes ou sous dimensionnées (piscine municipale)
 - Améliorer l'accessibilité des locaux, notamment aux PMR.
- Formation des professionnels/renforcement des équipes
 - Les parents soulignent un manque de formation des intervenants du périscolaire. Cela est également notifié parmi les difficultés rencontrées par les enseignants.
 - Des difficultés liées au manque de personnel sont soulevées par les professionnels.

La continuité éducative

- Renforcer la continuité de l'action tout au long du parcours de vie
 - Des manques identifiés pour les tranches d'âges 0-5 ans.
 - Renforcer l'offre à destination des adolescents et jeunes adultes, notamment concernant le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle.

L'évaluation du Projet Educatif 2018-2021 a finalement conduit à l'identification de trois grands sujets :

- Le maillage de l'information entre les professionnels, les élus et les familles ;
- La continuité éducative grâce à la mise en œuvre de dispositifs de passerelles à chaque étape de la vie ;
- Le renouvellement de l'offre et la poursuite de l'amélioration des équipements et de l'accueil, notamment concernant l'accessibilité.

Les points de vigilance et conditions de réussite identifiés, pour ce nouveau projet éducatif, sont :

- La formation des personnels garant de la continuité éducative auprès des enfants et de la complémentarité de leurs actions dans les différents temps de vie.
- La mobilisation des agents en tant qu'acteurs de la mise en œuvre du Projet Educatif (notamment les ATSEM) permettant de garantir un bon niveau de circulation de l'information.
- L'attention particulière qui doit être portée au public adolescent, public plus délicat et plus difficile à toucher et à mobiliser.



2. LE PROJET EDUCATIF ORLYSIEN 2023-2026

2.1. Les publics ciblés par le Projet Educatif d'Orly

Le Projet Educatif d'Orly a pour vocation l'accompagnement des publics de façon inclusive, de la naissance à l'âge adulte (0-25 ans).

Les dispositifs mis en place s'adressent au plus grand nombre et font sens pour l'enfant et sa famille, afin de créer les conditions au « bien grandir » de chaque individu.

Sous l'impulsion de l'Etat, l'école devient de plus en plus inclusive reconnaissant à tous les enfants la capacité d'apprendre et de progresser sans aucune distinction.

- La petite enfance (0-3 ans)
 - La Petite Enfance est un moment clé d'arrivée au monde, l'enfant doit être sécurisé pour bien grandir. Chaque année, près de 400 naissances sont domiciliées dans la Ville d'Orly⁷. 38 places en mode d'accueils formels sont offertes pour 100 enfants de 0 à 3 ans sur le territoire⁸. La ville accueille plusieurs pôles d'enfants de moins de 3 ans au sein des écoles maternelles. Depuis la rentrée scolaires 2017- 2018, ils sont au nombre de 4 répartis dans les zones d'éducation prioritaires, accueillant ainsi 80 enfants âgés de 2 à 3 ans.
- L'enfance (3-10 ans)
 - Les enfants s'ouvrent au monde, acquièrent les fondamentaux de la vie en société et les bases nécessaires à la suite du parcours scolaires, notamment en matière de lecture et d'écriture.
 - En 2019, la Ville d'Orly compte plus de 6107 enfants de 0 à 14 ans, soit 24,8% de la population totale⁹. 3123 enfants étaient inscrits dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire à la rentrée 2021¹⁰.
- L'adolescence et jeunesse (11 à 25 ans)
 - A partir de l'entrée au collège, les jeunes gagnent en autonomie. Cette période pivot doit être accompagnée jusqu'à atteindre l'indépendance des individus, à l'âge adulte. A la rentrée 2021, 1253 élèves sont inscrits dans les collèges et 462 élèves inscrits en lycée dans la commune. Le taux de réussite au brevet est de 78% en 2021 pour une moyenne de 88% à l'échelle nationale.
 - En 2019, 19,3%¹¹ des 15-24 ans du territoire sont non insérés (ni en emploi, ni scolarisés), ce taux est significativement supérieur à la moyenne nationale, qui est de 12,9%.

⁷ Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2022.

⁸ Taux de couverture global, CAF 2020

⁹ Insee, RP 2019

¹⁰ DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

¹¹ Insee, RP 2019



2.2. Les axes structurants du Projet Educatif Local 2023-2026

Les axes prioritaires identifiés suite à la démarche évaluative, qui constituent les trois axes du PEO 2023-2026 sont :

Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des familles (enfants/jeunes/parents).

L'offre de services proposée par et sur la Ville d'Orly, à destination des jeunes et des familles est importante, que ce soit par les équipements existants, les dispositifs, les activités. S'il existe aussi des démarches qui visent à travailler la coordination et l'articulation de ces différentes pièces du puzzle, les enjeux auxquels doit répondre le PEO 2023-2026 est de renforcer les synergies entre les intervenants dans la perspective d'une meilleure continuité et complémentarité éducative. Au-delà, il s'agit de faire (mieux) connaître, (mieux) faire savoir ce qui est fait et pour qui. C'est donc aussi un objectif de lisibilité et de connaissance qui est à poursuivre.

L'une des modalités pour renforcer la visibilité de l'offre et l'adresser à un public le plus large possible, et surtout le plus éloigné encore aujourd'hui des services, est le « aller vers », au travers d'interventions ou d'actions au plus près des publics autour d'une information adaptée et accessible au plus grand nombre.

Beaucoup de publics sont « empêchés » également, d'autant plus vulnérables parce que porteurs de handicap notamment. La complexité administrative et parfois tout simplement le déficit d'équipements adaptés pour accéder à tel ou tel équipement, excluent de fait des personnes. A cela s'ajoute également parfois la méconnaissance des droits mais aussi parfois la difficulté d'accepter un diagnostic ou même une situation de handicap. La Ville d'Orly se veut résolument inclusive et souhaite accompagner chaque famille dans ce parcours qui relève parfois du combattant tout en faisant de la Ville une ville à hauteur du handicap. Dans cet objectif, le PEO, au travers de ce premier axe, visera à développer la prise en compte spécifique et assumée du handicap en adaptant l'accueil, au travers d'une information spécifique et bien entendu dans l'accompagnement des familles qui y sont confrontés.

Mobiliser les acteurs éducatifs, les habitants dans le déploiement du projet éducatif local

Pour lutter contre le repli sur soi, et la tendance consumériste aux activités de loisirs, mais aussi

pour redynamiser la communauté socioéducative du territoire de la Ville d'Orly, riche de sa diversité et de son enthousiasme, le PEO 2023-2026 mise plus que jamais sur la participation de tous et en fait un facteur de réussite majeure de son déploiement.

C'est avec la mobilisation de tous les acteurs éducatifs et en favorisant l'implication des habitants et l'écoute de leurs besoins et de leurs attentes, que le projet éducatif orlysiens atteindra véritablement toute son ambition et son ampleur.

Si le PEO est par nature une démarche pour coordonner une action cohérente en direction des jeunes, elle ne doit pas pour autant être excluante d'autres tranches d'âge. La dimension intergénérationnelle est une valeur centrale du PEO au cœur du vivre ensemble dans la cité et en donnant un cadre et des repères sécurisant pour les jeunes.

Consolider et adapter l'offre socioéducative, culturelle et sportive dans une logique de continuité éducative

Toujours en partant du constat qu'il existe sur la Ville d'Orly un terreau et un socle structurant de l'offre socio-éducative, le PEO 2023-2026 doit être un cadre permettant de renforcer le maillage territorial de l'offre socioéducative.

Les programmations culturelle, sportive et socioéducative doit permettre de s'adresser à tous les publics, du tout petit aux publics jeunes, dans leurs diversités. Elles doivent être cohérentes autour de principes fondateurs comme la valorisation des pratiques amateurs, être le creuset de la mixité sociale, être autant de sources d'épanouissement et de développement personnel du jeune tout en favorisant l'implication des jeunes dans la vie de la cité. La promotion des valeurs de la République, la mise en responsabilité des jeunes, la mise en citoyenneté des jeunes doivent être recherchées dans les actions qui seront développées.

Ces axes ont été déclinés en une série d'objectifs stratégiques qui participeront de la réussite de la mise en œuvre de chaque pilier.

Ces objectifs stratégiques, identifiés dans le cadre du travail d'évaluation collective du précédent PEO, priorisés par l'équipe municipale, sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels ou pistes d'actions ou de projets, pouvant permettre de répondre concrètement à la stratégie du PEO.



2.2.1. Améliorer l'accueil et l'information et l'accompagnement des familles

| Orientations stratégiques | PISTES D' ACTIONS |
|---|--|
| Valorisation de l'offre éducative | <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un guide présentant l'offre éducative dans son ensemble • Visites/portes ouvertes annuelles dans les équipements d'accueil d'enfants/jeunes • Organisation d'un forum éducatif annuel |
| Prise en compte du handicap | <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement et équipement d'un espace adapté dans toutes les structures d'accueil d'enfants : <ul style="list-style-type: none"> Les services d'accueil dans leur fonctionnement et les activités proposées doivent s'adapter pour accueillir les personnes en situation de handicap • Plan de formations pluriannuel pour les professionnels de terrain (repérage des enfants en difficulté, prise en charge adaptée...) • Professionnels relais pour le repérage d'enfants présentant des difficultés dans leur développement et les apprentissages |
| Information et accueil des familles | <ul style="list-style-type: none"> • Formations et échanges de bonnes pratiques entre guichet unique et les autres guichets d'accueil • Développement de l'espace citoyen sur le site de la ville • Utilisation de l'application locale pour communiquer par SMS en temps réel avec les familles |
| Promotion du parcours santé pour les jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'un référent santé (pré-ados et +) qui travaille au quotidien au contact de jeunes et des services accueillant des jeunes et leurs parents • Elaboration d'un programme annuel d'actions d'information pour les familles sur les enjeux de santé physique et mentale • Valorisation des actions prévues dans le parcours sportif « génération 2024 » en les inscrivant dans le cadre du parcours santé (communication, co-animation de certaines activités...) |



2.2.2. Mobiliser les acteurs éducatifs et les habitants dans le déploiement du projet éducatif local

| Orientations stratégiques | PISTES D' ACTIONS |
|---|--|
| Participation des habitants et communication participatives | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des évènements, portes-ouvertes dans les centres de loisirs avec les familles • Dans l'organisation des évènements municipaux associer systématiquement les habitants • Pour chaque évènement municipal prévoir une activité/prestation incitant enfants/jeunes et adultes à faire ensemble • Avec les jeunes, créations de vidéo-clips présentant les activités municipales pour les enfants et les jeunes • Création d'un support de communication spécifique par et pour les 16 ans et plus |
| Favoriser les liens intergénérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Parrainage de jeunes par des adultes/seniors pour la découverte de parcours professionnels • Parrainage de seniors par des jeunes sur l'usage du numérique et d'internet • Programme annuel de "sorties" intergénérationnelles (promenades urbaines thématiques, sortie plein air...) • Interventions de retraités dans le cadre d'un cumul emploi-retraite sur le temps de la pause méridienne • Constitution d'un pôle de bénévoles seniors bénéficiant d'un professionnel dont le rôle serait de faciliter la mise en relation, l'appropriation d'expériences transposables à Orly, préparation à la retraite • Organisation d'une journée citoyenne seniors • Faire des espaces de vie sociale des espaces privilégiés pour faciliter les interactions entre jeunes et adultes/seniors (Chédid, futur équipement Calmette) |
| Relations entre les acteurs éducatifs locaux | <ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail communs (ville-parents-EN) deux à trois fois par an sur le fonctionnement des temps périscolaires • Soirées-débats thématiques co-organisées par les professionnels, les parents • Développement du nombre de "café des parents" dans les structures municipales • Organisation d'un forum éducatif annuel avec les parents, les professionnels et les partenaires |
| Rôle et place du conseil municipal des enfants | <p>Le rôle formateur du CME n'est pas assez connu, pourtant les premières générations d'enfants ont poursuivi leur engagement dans des actions d'intérêt général. C'est un véritable lieu d'apprentissage, permettant d'aborder des sujets très divers, de construire un avis éclairé et développer son esprit critique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation (communication) des actions et projets portés par le CME • Elargissement des missions du CME • Participation de membres du CME à d'autres instances locales (culture, seniors...) • Maintien du budget participatif |



2.2.3. *Consolider et adapter l'offre socioéducative, culturelle et sportive dans une logique de continuité éducative*

| Orientations stratégiques | PISTES D' ACTIONS |
|---|---|
| Adaptation de l'offre socio-éducative et sportive | <ul style="list-style-type: none"> • Une offre de séjours vacances et classes transplantées plus diversifiée (thématiques pédagogiques, diversité des sites, colos apprenantes...) • Actualisation du projet socioéducatif de la Maison de l'enfance • Développer les actions visant à développer les capacités en expression orale, gestuelle et écrite ainsi que l'estime de soi |
| Renforcement de l'offre culturelle | <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'animations culturelles hors les murs dans les quartiers par les médiathèques, conservatoire, ludothèques avec une ouverture à un public plus large... • Développement des pratiques amateurs dans le nouvel espace de spectacle Neruda (ouverture pôle d'équipements Calmette ...) • Programmation d'actions et découvertes culturelles au sein des structures d'accueil : séjours vacances thématiques, sorties estivales, sorties intergénérationnelles, classes transplantées... |
| Qualité, accessibilité de l'offre socioéducative « Maillage des ressources sur le territoire » | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des services socioéducatifs (implantation, encadrement et fonctionnement) en réponse au projet urbain et éducatif • Actualisation projet socioéducatif sur l'accompagnement à la scolarité : « étude du soir », dispositifs d'aides aux devoirs (PRE, Centre social...) pour le premier degré et le second degré • Formaliser le parcours éducatif pour tous les jeunes Orlysiens /découverte et pratique de toutes les ressources proposées par la ville • Renforcement du rôle socioéducatif de la pause méridienne (projet socioéducatif spécifique) • Développement des actions « passerelle » pour les enfants entre la petite enfance, l'enfance et la préadolescence et l'adolescence dont la création d'un club pré-ados dans un équipement dédié • Mise en place d'actions favorisant le bien-être dans les accueils petite enfance, enfance, jeunesse (espace, activités, programmation) • Renforcement des actions parentalité avec la labellisation « 1 000 premiers jours » |
| Développement d'actions en faveur de l'insertion sociale des jeunes | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un forum annuel « Job d'été » valorisant les métiers de la collectivité et des entreprises locales • Formalisation d'un lien privilégié entre les acteurs économiques locaux (parrainage de jeunes/réseaux professionnels) , les centres de formation et la mission locale • Mobilisation des 16/30 ans sur le développement des compétences et l'insertion par les métiers du sport, sur la zone aéroportuaire et dans la logistique ainsi que les métiers de bouche • Promotion et accompagnement à l'accès aux formations des métiers BAFA/BNSSA/Maitre-nageur en vue d'une valorisation dans nos structures municipales |



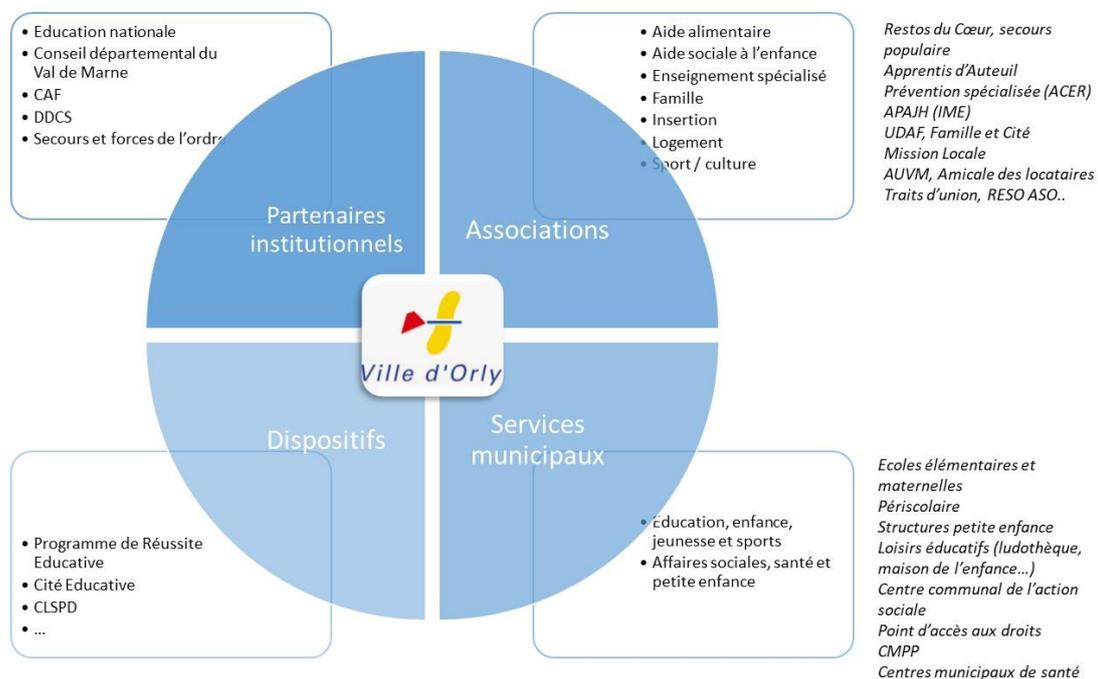
3. OUTILS/MISE EN ŒUVRE DU PEO

3.1. Les structures municipales, partenariales et associatives qui œuvrent dans le champ socio-éducatif

La capacité de la Ville d'Orly à mettre en œuvre le Projet Educatif dépend de la mobilisation de ses partenaires et de toutes les structures du territoire. La Ville d'Orly se positionne à la fois sur la mise en œuvre du PEO, notamment via le financement d'équipements et d'actions pour les habitants du

territoire, mais également en coordinateur de la démarche.

Les structures du territoire agissant dans le champ éducatif peuvent se référer au PEO pour que leur action s'inscrive dans la stratégie générale et y contribue pleinement.



D'après la cartographie des acteurs socioéducatifs (ODAS, 2019).

3.2. L'accessibilité des services

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des services pour tous. Pour cela, plusieurs critères doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre du PEO, via une réflexion globale sur la notion de d'accessibilité :

- **Tarifs** : La Ville d'Orly dispose d'une tarification des prestations attractive et inclusive calculée au prorata des revenus, sur la base d'un quotient familial et d'un « taux d'effort ». Chaque usager participe ainsi à la juste proportion de ses revenus.
- **Horaires d'accueil** : Les horaires d'accueil doivent être adaptés aux contraintes des familles.
- **Accessibilité pour les personnes porteuses de handicap** : Différents équipements, école Cachin, école du centre et le futur groupe scolaire Rosa PARKS, nouvel IME Desnos disposent d'aménagements adaptés.
- **Localisation** : La ville d'Orly, et ses partenaires, veillent à ce que l'offre socioéducative soit « équitablement » répartie sur tout le territoire, dans tous les quartiers.
- **Information** : L'accessibilité ne peut être garantie que si le public cible a connaissance de l'offre sur le territoire. L'accessibilité dépend par conséquent de la bonne communication effectuée par la Ville et ses partenaires.



3.3. Les relations entre les différents acteurs éducatifs

Le projet prend en compte une tranche d'âge élargie afin d'accompagner l'enfant et le jeune dans les différentes étapes de vie, qui conduisent à son autonomie. Un accent particulier est mis sur la question de la continuité de l'accompagnement de ces publics, qui au fil des âges, passent d'un dispositif et d'une structure à l'autre. L'accompagnement lors de chaque moment de transition est primordial afin de ne pas perdre contact avec les familles ou les jeunes et ainsi perdre le bénéfice de l'accompagnement déjà réalisé et des relations de confiance établies avec les professionnels encadrants.

Les professionnels, de chaque secteur et structure, impliqués dans la mise en œuvre du Projet Educatif de la Ville d'Orly sont amenés à travailler en partenariat pour accompagner l'enfant à l'entrée à l'école, au passage en élémentaire et au collège. Il s'agit également d'éviter la rupture avec l'enseignement, le décrochage scolaire et d'accompagner les jeunes orlysiens dans leur parcours jusqu'à l'insertion dans le monde du travail.

Le renforcement des échanges pour les enfants aux besoins spécifiques

3.4. Les ressources à mobiliser

Dans la poursuite de la dynamique initiée dans le cadre de l'évaluation et de l'élaboration du Projet Educatif, ce sont tous les services de la ville concernés qui doivent rester mobilisés et impliqués avec les partenaires identifiés.

Afin de faire face aux enjeux du PEO et aux nombreux projets d'équipements sur le secteur socioéducatif, l'administration devra **définir les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais également promouvoir les bonnes pratiques** qui permettront d'optimiser les ressources actuelles et d'en garantir de nouvelles.

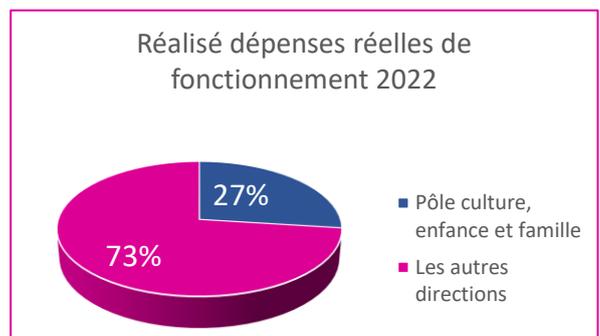
Aujourd'hui la part budgétaire du secteur socioéducatif, sportif et culturel représente près de 30% du budget global (services et masse salariale).

Sous l'impulsion de l'Etat, l'école devient de plus en plus inclusive reconnaissant à tous les enfants la capacité d'apprendre et de progresser sans aucune distinction.

La Ville d'Orly s'inscrit dans cette démarche, pour l'ensemble des temps d'accueils municipaux périscolaires et extrascolaires, les besoins spécifiques des enfants sont pris en compte afin de répondre aux exigences définies dans le cadre du Projet d'Accueil Individualisé (PAI), réalisé avec la médecine scolaire.

L'ensemble de l'équipe d'animation est informé des besoins spécifiques de l'enfant afin d'organiser au mieux sa participation aux activités proposées. L'équipe peut être renforcée par un ou plusieurs animateurs en fonction de la situation. L'ensemble du dispositif peut être adapté, et amélioré en fonction des besoins de l'enfant. Le médecin scolaire et l'enseignant référent sont des partenaires indispensables à l'organisation de cet accueil. Chaque situation est suivie individuellement avec un point de vigilance important à savoir éviter aux parents un parcours administratif complexe.

Au-delà des ressources financières, il existe de nombreuses autres ressources à mobiliser qui reposent sur les méthodes de travail, l'organisation des services, les modalités de gestion mises en œuvre par les services, la valorisation des compétences et la volonté d'agir des acteurs éducatifs.





| Domaines | Ressources mobilisables/leviers à activer |
|--|---|
| Mise en œuvre du PEO | La Ville d'Orly s'est tout d'abord dotée d'une coordination des politiques éducatives (en 2021) afin de garantir la mise en œuvre du Projet Educatif Orlyzien par tous les acteurs concernés par les questions éducatives. |
| Mutualisation des moyens entre les secteurs municipaux | Les périmètres d'intervention des directions qui composent le pôle culture, enfance et famille ont des domaines d'intervention en commun et des obligations réglementaires de même nature permettant de mutualiser certains moyens que les directions auraient besoin de mobiliser : animateurs spécialisés, prestations de services, dotations en mobilier, éducation au goût et au bien manger |
| Offre socioéducative et organisation des services | Consultation, concertation avec les acteurs éducatifs : parents d'élèves, adultes bénévoles, professionnels, partenaires, experts Rh et représentants des OS |
| Moyens financiers | L'optimisation des ressources allouées (commune, département, Caf, Etat...) et la recherche de financements nouveaux sur les projets Le suivi des activités mises en œuvre, leur l'exécution budgétaire, le recouvrement des recettes en lien avec le contrôleur de gestion et la régie centralisée |
| Optimisation des services d'accueil | Des propositions sur les conditions d'accès aux prestations : modalités d'inscription, horaires d'ouverture des équipements socioéducatifs, tarification des prestations L'optimisation des services d'accueil par l'application rigoureuse du règlement de gestion des prestations |
| Gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences (GPEC) | La gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences en lien avec la Direction des ressources humaines : gestion rigoureuse des remplacements, des heures supplémentaires, mutualisation des personnels sur certaines opérations, recherche des nouvelles compétences pour répondre aux besoins des services |
| Maintenance du patrimoine | Une programmation annuelle de la maintenance du patrimoine bâti et des gros équipements spécialisés sous la responsabilité des directions techniques, des équipements (mobilier, jeux...) sous la responsabilité des services socioéducatifs (inventaires, rythme et critères de renouvellement...) via des dotations annuelles fléchées. |
| L'action bénévole | Activer le réseau de bénévoles intéressés ou concernés par les questions éducatives (vivier de bénévoles mobilisés lors de la crise sanitaire, partenariat avec le RESO...) |
| « Partenariat public-privé » | Déploiement de partenariats avec des opérateurs privés lucratifs et non lucratifs qui agissent dans le champ socioéducatif en convergence avec les valeurs du PEO |
| Coopérations au sein du secteur public | Adhésion aux réseaux, coopérations diverses qui agissent dans le champ socioéducatif en convergence avec les valeurs du PEO (EPT, VVL, ...) |



3.5. Déclinaison managériale

Cette prise en charge globale et coordonnée des enfants et des jeunes nécessite une importante implication des agents :

- **Formation des agents** : Les acteurs de la sphère socio-éducative ne sont pas tous des professionnels de l'éducation. Ils font toutefois partie des adultes qui encadrent les enfants. Leur posture doit être adaptée en conséquence. Pour que l'accompagnement des familles soit le plus adapté et sécurisant pour les enfants, la professionnalisation de l'ensemble des agents est un prérequis.
 - **Implication des agents dans le dispositif** : Les agents au contact avec les enfants au quotidien ne sont pas nécessairement les mêmes que les personnes en charge de la dimension stratégique et de pilotage de la mise en œuvre du Projet Educatif Orlyen. De fait, associer ces agents tout au long de la démarche est nécessaire. En effet, les agents qui travaillent auprès du public occupent un positionnement stratégique. Ils opèrent une fonction de relais informationnel entre les familles et les structures. Les associer à des temps de travail tout au long de la mise en œuvre du projet permet de l'ajuster au plus juste, tout en permettant également d'améliorer l'accompagnement des familles sur des cas individuels, en fonction des informations remontées et de l'apport que peut représenter leurs retours d'expérience. Une bonne identification du Projet Educatif, de ses objectifs et du rôle que chaque agent doit y jouer permettra une adaptation de l'accompagnement pour chaque enfant ou jeune en ayant recours à l'ensemble des services proposés sur le territoire, dans une dynamique partenariale.
- Pour cela devront être définis ou mis en œuvre à l'échelle du pôle :
- Le recensement des compétences professionnelles et moyens humains nécessaires à l'adaptation des services socioéducatifs, à l'ouverture de nouveaux équipements de proximité
 - La continuité éducative et la sécurisation des activités et des services par les personnels permanents en réinterrogeant l'organisation de leur temps de travail
 - L'annualisation du temps de travail en cohérence avec les nécessités et fonctionnement des services, le besoin en coordination, les événements municipaux ou actions des pôles
 - Un plan pluriannuel de formations collectives obligatoires pour tous, rassemblant les différents acteurs socio-éducatifs municipaux, portant sur les sujets en lien avec l'engagement du fonctionnaire territorial en matière de laïcité, de valeurs de la République et des grandes politiques publiques de prévention ainsi que sur les responsabilités éducatives (posture et positionnement de l'acteur éducatif, techniques d'animations partagées, outils de communication...)
 - Un plan de formations intra qualifiantes sur le déploiement de projets transversaux pluridisciplinaires, ouverts sur le partenariat des acteurs socio-éducatifs de territoire, afin de renforcer le maillage autour des besoins de l'enfant et de sa cellule familiale.
 - L'organisation et l'encadrement des changements d'affectation des agents à chaque rentrée scolaire pour répondre aux nécessités de services



4. LA GOUVERNANCE DU PEO

4.1. Les instances de pilotage et de travail technique

La coordination du projet est assurée via deux instances principales, le Comité de Pilotage et le Comité d'impulsion technique. La réunion à échéance régulière de ces instances permet :

- La mobilisation des acteurs éducatifs,
- L'émergence de projets nouveaux,
- Le respect d'une démarche collective,
- La cohérence de l'ensemble des actions,
- L'évaluation du projet.

4.1.1. Le Comité de Pilotage

Le suivi du projet éducatif a été confié à un comité de pilotage créé le 8 novembre 2013. Il a été mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi des actions et à l'aboutissement des

objectifs. Il garantit le respect et la mise en application des recommandations des services de l'État (DASEN¹², DDCS¹³). Le PEO de par son approche globale et transversale de l'accompagnement éducatif, implique une mobilisation large des élus, de l'administration et des partenaires, notamment dans le cadre des instances de pilotage stratégique.

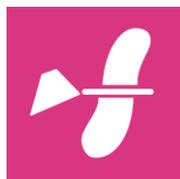
Le Comité de pilotage est présidé par la Maire ou son représentant. Il a pour rôle de cadrer les objectifs poursuivis, de synthétiser toutes les avancées du projet et donc de finaliser le projet. Jusqu'à présent les réunions de comité de pilotage sont ouvertes à tous. Une réunion trimestrielle du comité de pilotage (hors vacances scolaires d'été) est organisée afin de tenir compte des remarques et des projets formulés.

Le comité de pilotage est constitué selon plusieurs collèges de représentants :

| Collège Elus | Collège administratif | Collège Education Nationale | Collège : Autres partenaires (signataires et/u impliqués dans la mise en œuvre) | Représentants des familles |
|---|--|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• 7 élus municipaux | <ul style="list-style-type: none">• DGS / DGA• Coordination des politiques éducatives• Direction Education-Enfance• Direction Restauration / Entretien• Direction Santé / Social• Direction de la Culture• Direction de la Citoyenneté, de la Jeunesse et des Sports | <ul style="list-style-type: none">• Inspecteur de l'Education Nationale• 5 représentants des directions d'école (2 par secteur géographique)• Représentant de la médecine scolaire (médecin ou infirmier)• Principaux des collèges• Direction département de l'Education Nationale | <ul style="list-style-type: none">• Direction Départementale de la Cohésion Sociale• Caisse d'Allocations Familiales• Ligue de l'Enseignement• Institut Médico-éducatif• ODAS• Fédération APAJH• Avenir Sportif d'Orly | <ul style="list-style-type: none">• 6 représentants de parents d'élèves (sélectionnés dans le cadre d'un appel à candidature – 2 par secteur géographique) |

¹² Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

¹³ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale



4.1.2. Le Comité d'Impulsion Technique

Le comité d'impulsion technique, instance de suivi et de mise en œuvre du Projet Educatif d'Orly rassemble les directions municipales concernées :

- Direction Général Adjoint en charge du Pôle Culture, Enfance et Familles
- Direction Général Adjoint en charge du Pôle Santé, Social et services à la population
- Coordination des politiques éducatives
- Direction Education-Enfance
- Direction du Pôle Santé et Social

- Direction de la Restauration et de l'entretien
- Direction de la Citoyenneté, de la jeunesse et des Sports
- Direction de la Culture

Pouvant être élargi, en fonction des sujets traités aux :

- Représentants de l'Espace des Solidarités et de l'Action Sociale à l'Enfance
- Représentants de l'Education Nationale
- Représentants de la Caisse d'Allocations familiales

Les commissions thématiques

| INSTANCES | ATTRIBUTIONS | PILOTES |
|---|--|--|
| COPILOTEUR | Fixe et pré-valide les orientations stratégiques du PEO Priorise le plan d'actions Valide le calendrier de la mise en œuvre Pilote la démarche d'évaluation | Elus + Coordinatrice politiques éducatives + Directrice Générale Adjointe Pôle Culture enfance-famille |
| COMITE D'IMPULSION - TECHNIQUE DU PEO | Elabore en lien avec les acteurs éducatifs le plan d'actions Coordonne la mise en œuvre du plan d'actions et le suivi Anime la démarche d'évaluation | Directrice Générale Adjointe Pôle Culture enfance-famille + Coordinatrice politiques éducatives |
| COPILOTEUR CITE EDUCATIVE | Valide les axes de la cité éducative ainsi que les appels à projets Elabore la programmation budgétaire Priorise les orientations étatiques et municipales Pilote le programme d'action au public QPV | S'adresse Coordinatrice politiques éducatives + Maire-adjointe en charge de l'éducation et de l'enfance |
| COMITE TECHNIQUE DE LA CITE EDUCATIVE | Coordonne le plan et suit sa mise en œuvre S'adresse au public QPV | Coordinatrice politiques éducatives + Référents de projets |
| COMITE LOCAL DU NUMERIQUE EDUCATIF POUR LES ECOLES D'ORLY (CLENO) | Programme le déploiement des outils numériques Priorise les besoins et la mise en œuvre des logiciels informatiques dans les établissements du 1er degré Evaluation du dispositif | Direction Education Enfance |
| COMMISSION LOCALE ENFANCE-FAMILLE | Prévention du décrochage scolaire Traitement de situations sociaux-éducatifs complexes 0-15 ans Accompagnement auprès des familles Suivi de l'inclusion des enfants en situation d'handicap | Centre Communal d'Action Sociale |
| COMMISSION LOCALE JEUNESSE | Jeunes en décrochage scolaire Traitement des situations individuelles 16-30 ans Suivi individuel des jeunes vulnérables <i>Rattaché au contrat de ville - programme municipal - QPV</i> | Direction Citoyenneté Jeunesse Sports |
| EQUIPE PLURI-DISCIPLINAIRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE | Validation des parcours individuels des publics QPV Synthèse des difficultés (familles...) | Programme de Réussite Educative |
| COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE / PAUSE MERIDIENNE | Mise en place de temps d'échanges sur le fonctionnement et organisation de la pause méridienne | Direction Restauration Entretien |
| COMITE DES ACTEURS EDUCATIFS | Impulsion des rencontres / lien entre les acteurs éducatifs Organisation administratif (lieu...) | Pôle Culture Enfance Famille |
| COMITE PROJETS ET ACTIONS SCOLAIRES | Projets pédagogiques complémentaires financés ville (établissements scolaires) Activités conventionnées et/ou ville, écoles Aides facultatives pour les élèves et les classes | Affaires scolaires |
| COMITE POUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) | Suivi des axes de la CTG Coordination des actions Lien et rendu à la Caf | Coordinatrice politiques éducatives |



4.2. Le rythme des instances

Des instances de pilotage, d'impulsion technique et opérationnelles se réunissent à échéances régulières afin de suivre la mise en œuvre du Projet Educatif.

| INSTANCES | NOMBRE D'INSTANCES |
|--|--------------------|
| Instances de pilotage | |
| Copil PEO | 4 |
| Comité projets scolaires | 4 |
| Copil Cité éducatives | 6 |
| Copil PRE | 1 |
| Instances d'impulsion technique | |
| Cotech PEO | 7 |
| Cotech Cité éducatives | 7 |
| Instances opérationnelles | |
| Commissions thématiques | 10 |
| Comité projets et actions scolaires | 2 |
| Réunions Directions écoles /parents d'élèves | 3 |
| Comité des acteurs éducatifs | 3 |

4.3. Modalités d'évaluation

4.3.1. La logique de l'évaluation

Evaluer le Projet Educatif Orlyzien doit permettre de s'assurer que les actions menées répondent bien aux objectifs fixés, qu'elles s'inscrivent dans la logique souhaitée, et de mesurer progressivement les impacts qu'il peut avoir sur les bénéficiaires.

La démarche d'évaluation doit être anticipée et être préparée dès le démarrage du projet pour permettre de rassembler, au fur et à mesure du déploiement du projet, toutes les informations nécessaires et outiller, autant que de besoin, et en fonction des indicateurs, le suivi du projet.

L'évaluation participe directement à la mise en œuvre du projet surtout si elle se fait de manière continue. Faire un « point d'étape » chaque année permet d'interroger la cohérence de la mise en œuvre, l'efficacité des actions et de réajuster le projet, le cas échéant. C'est une démarche qui vise à rendre plus performante l'action publique.

En outre, une évaluation en continue permet de garder la mémoire de sa mise en œuvre, d'en

assurer la traçabilité notamment au niveau des arbitrages et des décisions qui seront prises in itinère et qui permettront à la fin du projet de disposer de l'ensemble des matériaux nécessaires pour mesurer les principaux effets de la démarche.

C'est une entreprise collective, en ce sens qu'elle doit impliquer l'ensemble des parties prenantes du projet, à différents niveaux et notamment celui de la « donnée », plus particulièrement les données relatives aux bénéficiaires des actions.

Cette démarche s'outille progressivement mais l'enjeu reste de donner le plus en amont possible le cadre réflexif aux parties prenantes : que veut-on et va-t-on mesurer ? à quel rythme ? quels sont les besoins et éléments nécessaires à mobiliser pour se faire ?

Il est important de sensibiliser à l'évaluation pour qu'elle ne soit pas appréhendée comme du contrôle mais bien comme une opportunité pour produire de la connaissance, améliorer les pratiques, renforcer son utilité sociale.

Chaque action qui sera mise en œuvre devra faire l'objet d'un bilan évaluatif.



Chaque porteur de projet devra prévoir dans la conception de son action les indicateurs qu'ils s'engagent à recueillir pour mesurer à la fois :

- L'adéquation de la cible de son action à l'effectivité des bénéficiaires
- L'adéquation de la mise en œuvre de son action aux objectifs qu'elle est censée atteindre, à l'aune des objectifs du PEO dans laquelle elle s'inscrit.

Plus globalement, il s'agira de bien mesurer la contribution de chaque action aux objectifs du PEO.

Si une démarche d'évaluation repose sur le suivi d'indicateurs (quantitatifs et qualitatifs), elle est avant tout l'occasion de partager de la connaissance entre acteurs et se forger une vision partagée, qui s'enrichit au fur et à mesure.

Les différents comités et commissions intègrent de fait dans leur fonctionnement le bilan annuel des actions qui les concernent, soit qu'elles portent en propre, soit celles portées par des partenaires.

Le projet sera donc évalué tout au long de sa mise en œuvre. Divers moyens pourront être utilisés :

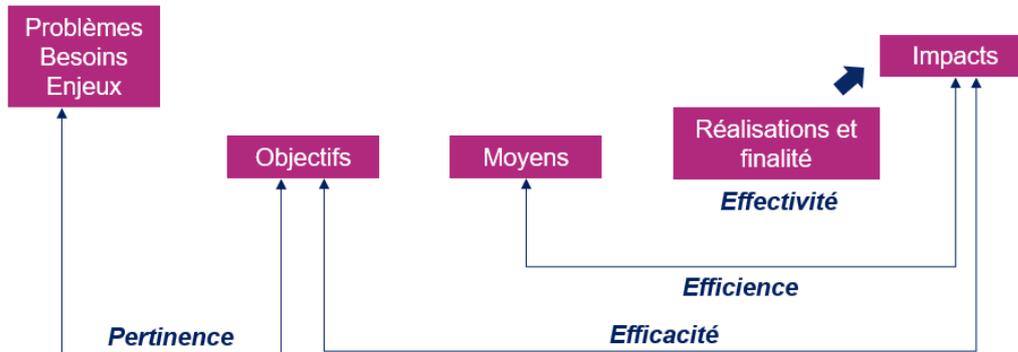
- Les réunions trimestrielles du comité de pilotage, pour suivre la mise en œuvre globale du projet et ajuster si nécessaire les orientations prises au regard des objectifs initiaux ou l'inverse. A ce

niveau, il s'agit davantage d'un suivi de la réalisation des actions. Les réunions trimestrielles auront pour support un tableau de bord faisant apparaître précisément l'état d'avancement de chaque action, en qualifiant notamment les difficultés éventuelles afin de permettre au comité de pilotage de prendre les arbitrages nécessaires et les actions correctrices à mettre en œuvre.

- L'évaluation spécifique des projets menés, afin de vérifier leur efficacité quant aux objectifs visés.
- Des questionnaires de satisfaction fournis aux enfants et aux parents, permettant d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents et mieux cerner leurs attentes.
- Des visites sur site par les professionnels, afin d'observer les actions mises en place.
- Des temps d'échanges, afin de partager les points de vue.
- Des projets et des fiches actions, seront proposés par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs activités. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées.
- L'observation des comportements des enfants.



4.3.2. Le cadre évaluatif



La démarche d'évaluation devra porter à la fois sur le degré d'atteinte des axes et objectifs et sur la mise en œuvre en tant que telle qui relève des sujets de la gouvernance et des moyens.

Plusieurs niveaux de questionnements évaluatifs sont à poser.

- Un premier niveau, macro, porte sur les questions relatives à la gouvernance
De façon générale, deux questions évaluatives « macro » sont à poser :
→ En quoi la gouvernance du Projet Educatif permet-elle le déploiement du projet en adéquation avec ses ambitions ? :

ressources allouées, respect du rythme des instances, assiduité des partenaires aux instances, traçabilité et lisibilité des arbitrages
→ Dans quelle mesure, la gouvernance du Projet Educatif facilite-t-elle la coopération entre l'ensemble des parties prenantes ? : configuration des instances, mise en œuvre de nouvelles collaborations / nouveaux partenariats, ingénierie mise en œuvre au service des actions et des porteurs, facilité d'émargement et de dépôt des dossiers, lisibilité de l'instruction

- Un second niveau se fait à l'échelle des 3 grands axes et des orientations

| ORIENTATIONS | INDICATEUR DE REALISATION | INDICATEUR DE RESULTAT | INDICATEUR D'IMPACT |
|--|---|--|--|
| Axe 1 : Améliorer l'accueil, l'information et l'accompagnement des familles (enfants/jeunes/parents) | | | |
| Question évaluative 1 : les familles se sentent-elles mieux informer et mieux accompagner ? sur quels sujets en particulier ? | | | |
| Question évaluative 2 : en quoi les pratiques des acteurs ont elles évoluées ? | | | |
| Valorisation de l'offre éducative | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | A quel niveau se situe la fréquentation aux événements organisés ? | Quel est le degré de satisfaction des bénéficiaires ? Sur les années suivantes, observe-t-on une augmentation dans les différentes offres proposées par la Ville et les partenaires ? |
| Prise en compte du handicap | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Quelle est l'évolution du nombre d'enfants repérés en difficulté d'apprentissage ? | Comment les professionnels ont-ils fait évoluer leurs pratiques ? |
| Information et accueil des familles | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Evolution de la fréquentation et des connections | Degré de satisfaction des personnes accueillies ? |



| ORIENTATIONS | INDICATEUR DE REALISATION | INDICATEUR DE RESULTAT | INDICATEUR D'IMPACT |
|--|---|---|---|
| | | Evolution de la typologie des demandes et requêtes | Evolution de la qualité de la relation usagers / agents d'accueil ? Evolution du nombre de réclamations |
| Promotion du parcours santé pour les jeunes | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de fréquentation Répartition par genre et par tranche d'âge | Evolution de l'état de santé des jeunes : obésité ? santé mentale ? Evolution du nombre d'inscriptions dans les clubs sportifs |
| Axe 2 : Mobiliser les acteurs éducatifs et les habitants dans le déploiement du projet éducatif local | | | |
| Question évaluative 1 : dans quelle mesure les pratiques des acteurs ont évolué et ont permis d'intégrer davantage les habitants comme co-acteurs des projets ? | | | |
| Question évaluative 2 : quel est le rôle spécifique joué par le Conseil Municipal des Enfants dans le déploiement du projet éducatif ? | | | |
| Participation des habitants et communication participative | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de participation Répartition par tranche d'âge (proportion de jeunes impliquées) | Evolution du nb de personnes (habitants / jeunes) et proportion de personnes nouvelles d'une année sur l'autre Evolution des adhésions / participations sur les activités ayant fait l'objet d'une communication participative |
| Favoriser les liens intergénérationnels | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Nombre de personnes participant aux actions mises en œuvre par tranche d'âge | Satisfaction des bénéficiaires / participants |
| Relations entre les acteurs éducatifs locaux | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Participation par catégorie (parents / agents ville / associations / personnel de l'éducation nationale) aux activités mises en place | Evolution du climat social et scolaire Evolution des pratiques d'intervention |
| Rôle et place du conseil municipal des enfants | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Type de sujets traités Assiduité au CME | Evolution du climat scolaire (relation enfants / corps enseignant) Mobilisation des jeunes dans les actions citoyennes |



Axe 3 : Consolider et adapter l'offre socioéducative, culturelle et sportive dans une logique de continuité éducative

Question évaluative 1 : dans quelle mesure les actions d'adaptation de l'offre ont favorisé leur meilleure appropriation par les habitants ?

Question évaluative 2 : dans quelle mesure les actions mises en œuvre renforcent l'appétence et l'aisance scolaire des jeunes ?

| | | | |
|---|---|--|--|
| Adaptation de l'offre socioéducative et sportive | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de participation sur les actions et sur les « nouvelles tranches » horaires | Niveau de satisfaction du public Evolution du niveau scolaire |
| Renforcement de l'offre culturelle | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de fréquentation / participation par tranche d'âge et genre Evolution du nombre de partenariat Typologie des acteurs mobilisés et d'associations nouvelles mobilisées | Evolution du nombre d'inscription / d'adhérents dans les structures municipales (conservatoire, médiathèques...) (zoom par quartier d'origine) |
| Qualité, accessibilité de l'offre socioéducative | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de fréquentation Niveau de coopération entre Ville et EM | Satisfaction du public Evolution du climat scolaire Aptitudes scolaires / aisance scolaire des jeunes ayant bénéficié des actions Passerelles |
| Développement d'actions en faveur de l'insertion sociale des jeunes | Actions mises en œuvre / degré d'avancement | Niveau de fréquentation par tranche d'âge / genre et quartier d'origine (QPV / hors QPV) | Nombre de jeunes d'Orly recrutés sur les activités municipales Nombre de jeunes rejoignant une formation ou un emploi lié aux métiers du sport |

Le troisième niveau se fait à l'échelle des actions, par l'exigence de formaliser un bilan simple et précis de l'action, ce qui suppose d'outiller le suivi de l'action.

Chaque année, il conviendra ainsi de faire le point d'avancement des actions engagées de celles qui restent à engager.

Pour les actions terminées ou engagées, consolider l'ensemble des indicateurs disponibles et les reporter dans un tableau de reporting.

Il conviendra de prévoir un outillage permettant aux porteurs des actions :

- De bien suivre le niveau de fréquentation des actions mises en place mettant en exergue le plus précisément possible le genre, les différentes tranches d'âge et le quartier d'habitation des bénéficiaires, et ce pour

travailler le lien avec la politique de la ville : il s'agit de mesurer également en quoi les actions du PEO profitent également aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire et de renforcer, le cas échéant, via le contrat de ville, des actions à l'intention de ces habitants ;

- De mesurer le degré de satisfaction des bénéficiaires que ce soit sur certaines actions structurantes, ou de façon transversale. Cette mesure n'est pas à faire systématiquement sur chacune des actions ni toutes les années. Elle peut prendre des formes différentes, selon les moyens alloués, plus ou moins approfondies : un système rapide de « contrôle qualité » par un appareillage simple (satisfait / pas satisfait), des questionnaires de satisfaction (papier / internet), une évaluation type « google », un blog sur le site de la Mairie, des focus groupes. etc.

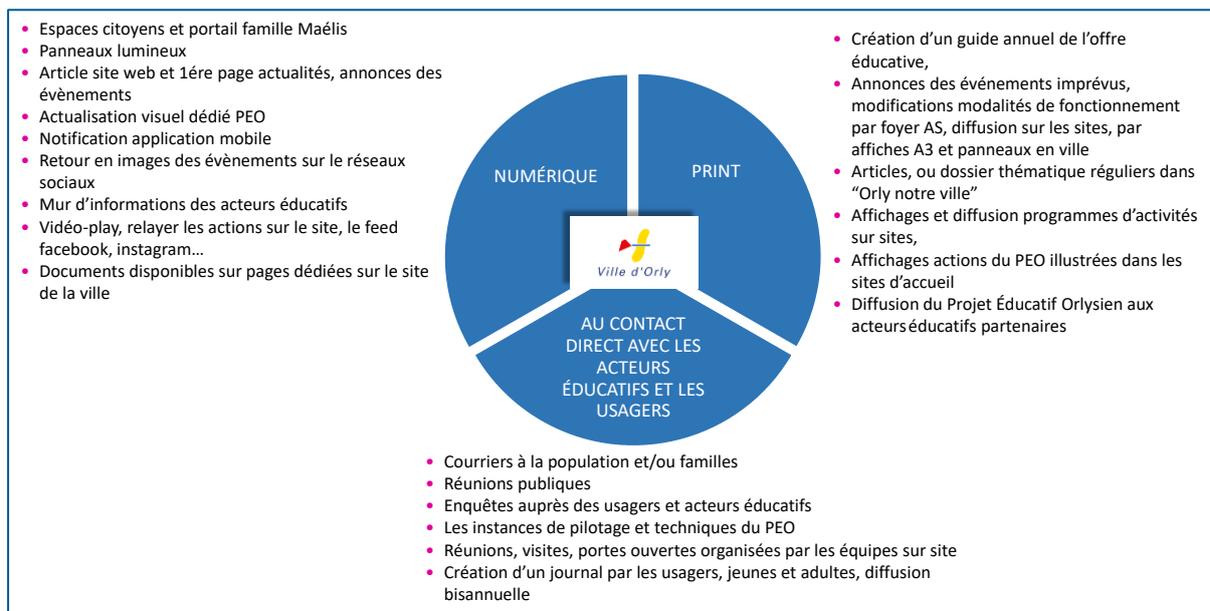


Chaque année, et en fonction du calendrier d'avancement, deux à trois focales évaluatives, choisies par le comité de pilotage, et sur proposition du comité technique, seront à explorer de façon plus approfondie. Ces focales évaluatives porteront sur les « orientations » à raison d'une par axe. C'est également à ce moment-là que seront précisées les modalités et moyens alloués ainsi que de venir préciser / affiner les questions évaluatives.

Pour ces focales évaluatives, la méthode consistera, outre à consolider le bilan des actions, à interroger plus spécifiquement des bénéficiaires et réunir (en utilisant une commission thématique par exemple), les financeurs et les porteurs de projet de l'action pour analyser de façon plus spécifique la mise en œuvre des actions, s'interroger sur les écueils éventuels, identifier les conditions de réussite et / ou les difficultés rencontrées.

4.4. Plan de communication

Au service du projet, la communication en direction des familles s'appuie sur plusieurs outils qu'il convient de coordonner et d'aligner pour délivrer des messages cohérents :



5. ANNEXES

PEUVENT ÊTRE OBTENUES AUPRES DE : ISABELLE.COURSIMAUULT@MAIRIE-ORLY.FR

1. Plan d'actions 2023-2026
2. Principales fiches actions
3. Calendrier annuel des instances socioéducatives
4. Cartographies des ressources socioéducatives locales
5. Cartographies des dispositifs socioéducatifs labélisés
6. Répertoire des personnes ressources agissant en faveur du PEO
7. Méthodologie et Projets de services, projets pédagogiques, projets socioéducatifs des structures
8. Panorama des dispositifs locaux d'accompagnement socioéducatifs
9. Guide à l'intention des encadrants éducatifs municipaux
10. Bases de données des partenaires concernant les enfants, les jeunes et les familles (synthèse évaluations scolaires, ABS ...)
11. Règlement de gestion des prestations municipales/grille tarifaire
12. Plan pluriannuel d'investissements des équipements socio-éducatifs



REMERCIEMENTS



Ont contribué à l'élaboration du projet éducatif :

Abati Danièle - Achac Amsa - Africa Angéla - Aghachoui Zouhir - Aimene Fatima - Ahmed Renata - Akbulut Fatima - Aliste Erika - Alves Anabelle - Alves Maria - Amza Ramzi - Arbi Houda - Archambeau Anne-Claire - Atlan Thierry - Aviles Corona Maribel - Ba Seydi - Bachelet Mathieu - Bage Jinny - Baradji Sira - Barraud Frédéric - Barre Stéphanie - Barquit Audrey - Barre-Pierrel Stéphanie - Baudalet Judith - Baume Franck-Eric - Beauge Camille - Beilleau Isabelle - Benamrouche Lydia - Bendjilali Magda - Benelbedjoui Denis - Benham Souad - Ben Rehouma Nadir - Bernard Elodie - Bernard Jean-Noël - Berthelin Guillaume - Berthelin Jean-Bernard - Besniet Nathalie - Bessami Dahmane - Bessol Nathalie - Bettayeb Karine - Bonnet Léonie - Bony Malika - Boudjit Zohra - Boufarik Dalila - Bouldi Naïma - Boumendjel Mélissa - Bourgeois Julien - Boutegrabet Farida - Breilinger Agnès - Burneleau Marianne - Cabarrus Sabrina - Caplier Sabrina - Carcuac Cyria - Carezni Aurélie - Charles Elie Nelson Roselyne - Chaudron Thierry - Chazottes Jean-François - Chettouf-Parussie Lynda - Chillaoui Nadia - Cissoko Ibrahima - Coadic Anne - Cognet Jean-Roch - Cotten Sabrina - Couet Sandrine - Coursimault Isabelle - Cozic Guilaine - Crolet Laetia - Cupit Christopher - Da Conceicao Isabelle - Dargos Marie-Emmanuelle - Dautry Josiane - De Sousa Noellia - Dibatista Mylène - Dindault Jean-Baptiste - Djouada Fatima - Domont Nathalie - Drici Nassera - El Akili Hélène - El Amrani Sana - El Arras Inès - El Hande Sofiane - El-Hadj Souad - Enes Sandra - Fadoudi Fariza - Falihari Angelica - Fargearel Jacques - Farhat Houda - Faydali Miriam - Ferret Marie-Agnès - Ferly Sylvie - Fetak Souane - Fofana Malai - Galli Virginie - Gallois Jérôme - Gauthier Catherine - G-D-Lamart Céline - Ghlis Fouzi - Gilbert Yann - Girard Alain - Gomes Da Veiga Marily - Gonultas Médine - Grezes Olivier - Grivotet Valérie - Grondin Marie-Patricia - Guenzi Emmanuelle - Guettat Allami - Hamza Ramzi - Hay Coralie - Henot Martine - Herreman Fabien - Hippolyte Lucia - Huard Olivia - Indrigo Heddi - Jallali Amandine - Janodet Christine - Janvrin Thomas - Jugal Estelle - Kamali Najate - Kanik Gulay - Karriche Davhia - Kefi Samah - Kermani Hamide - Kerouani Lina - Khelloufi Yamina - Koffi Lilia - Labarre Ludivine - Lacom Gilbert - Lakebir Sonia - Landes Jessica - Laventure - Darival Ludivine - Le Guillerm Cécile - Lemba Malika - Lerude Renaud - Lessard Jean-François - Lesueur Didier - Loursel Isabelle - Maïmi Sabra - Mansouri Mustapha - Marchetich Aminata - Marty David - Meftah Ghariga - Messaci Yasmina - Messager Valérie - Mezhoud Hosna - Minard-Placiard Jean-Claude - Mjehed Sophia - Mongorin Jade - Moussaoui Damien - Naidja Smail - Naidja Nadia - Naidja Fahima - Ndaye Ibrahima - Neuffer Bruce - Noun Najia - Oflazoglu Ayten - Oueriemmi Myriam - Ouzane Cécilia - Paillas Laurent - Pandaure Sandra - Pantalone Fathia - Perocheau Aurélie - Perrin-Tayel Virginie - Predal Jérôme - Quachboul Hassania - Radjough Farid - Ramariavelo Annie - Rebhun Kevin - Remini Houa - Renard Delphine - Rostane Karima - Rouiller Céline - Rouleau Christelle - Saint Louis Cédric - Sarr Nancy - Schreiber Elsa - Sendid Laetitia - Serraye Mohand - Siby Nouha - Sionis-Hassouni Rhera - Soudjay Mariama - Soudrie Ugo - Souid Imène - Tabouret Fabrice - Tafni Karima - Taleb Sana - Talibi Younès - Terchague Akila - Tisserand Laurence - Trarieux Magalie - Treffe Jessica - Tripiet Cyril - Trouky Houcine - Sionis Kheira - Vera Malika - Verepla Maxence - Herlin Maryline